

AVRIL  
2025

Drom

Village du  
REVERMONT

## Le petit Dromadaire n°299

Communiqué de la mairie de Drom



### Sommaire :

- CROP 2025
- Bourse expo ARCMA
- Cinéma rural
- L'Ain en courant
- Tipienergy
- Nouveaux Cerfa
- Petite enfance
- Fermeture mairie
- Rappels de Printemps

### Diction d'Avril

« Avril fait la fleur,  
mai en a  
l'honneur. »

### Carnet Rose

Félicitations à  
Charlène Bernard et  
Théo Benonnier  
pour la naissance de  
leur fille Agathe, née  
le 2 Mars.

### REUNION 100 ANS

Une nouvelle  
réunion pour la fête  
des 100 ans de la  
classe unique aura  
lieu le Jeudi 24 Avril  
à 18h00, à la salle  
polyvalente de  
Drom.

La prochaine  
rencontre musicale  
intergénérationnelle  
aura lieu le  
Jeudi 15 mai de 15h  
à 16h.

### 🗨️ CROP Edition 2025 !

C'est officiel, la 5<sup>ème</sup> édition de l'exposition photo du CROP aura lieu les 6 et 7 septembre prochain. Un nouveau parcours et de nouveaux lieux d'exposition vous attendent !

**Rencontres photo  
Drom 2025**  
(Ain)

**6 et 7 septembre**

**20  
photographes**

**10h-18h30**

**Balade  
découverte**

**Entrée libre**

**CROP**  
Collectif Revermont Objectif Photo  
[www.crop01.fr](http://www.crop01.fr)  
Rencontres organisées par le  
Collectif Revermont Objectif Photo

Logos partenaires : Grand Bourg, AIN, MARECHAL, HERWEY, Gerai d'Encre.

En attendant le programme du weekend (qui vous sera prochainement communiqué), voici la nouvelle affiche officielle !

🗨️ 30<sup>ème</sup> bourse expo de l'ARCMA

**BOURSE-EXPO - DÉMONSTRATIONS - REPAS BUVETTE**

# Drom (01) 27 AVRIL 2025

## LA 30<sup>ÈME</sup>

**ENTRÉE GRATUITE**

Association revernoisaise pour la conservation des mécaniques anciennes

**GRAND BOURG** Agglomération Nivigne et Suran

**RENSEIGNEMENTS : 06 37 27 91 13 OU 06 26 83 12 72**

---

**Famy TP** agence.bourg@famy.fr

- TRAVAUX SANS TRANCHÉES
- CANALISATION
- TERRASSEMENTS
- VRD - VOIRIES RÉSEAUX DIVERS
- DÉMOLITION
- FORAGE / MINAGE
- TRAVAUX EN MONTAGNE
- CARRIÈRES

SECTEUR BOURG  
500 Impasse du Calidon  
01000 SAINT DENIS LES BOURG  
Tél. 04 74 22 27 13

[www.famy.fr](http://www.famy.fr)

**FRANCE TRANSMISSION SERVICE**

569 rue Calidon  
01000 St Denis lès Bourg  
Tél. 04 74 23 18 18 - Fax : 04 74 45 24 94

---

**Contrôle Technique Automobile**

Flashez-moi pour prendre Rendez-vous

RDV 24h/24  
[www.bourg.autosecurite.com](http://www.bourg.autosecurite.com)

**AIN CONTROLES AUTOS**  
33, Bis Avenue de Marbois  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél : 04 74 45 16 59

AGRÉÉ GPL  
VEHICULE DE COLLECTION  
CARTING-CAR  
APPROUVÉ PAR

**EUROPE - GARAGE**

**RX AUTOMOBILES**  
RETROUVEZ-NOUS  
124 Avenue Amédée Mercier  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
04 74 23 31 12  
1 Chemin des Carronnnières

Pour rappel, la 30<sup>ème</sup> bourse expo de l'ARCMA se déroulera le dimanche 27 avril 2025. Pour l'occasion, un concert du groupe « The Shelton's » aura lieu le samedi soir à 20h00 (buvette à partir de 19h00) !

# THE SHELTON'S

Pop & Rock

Concert POP ROCK le samedi 26 avril !

## Cinéma rural



Le lundi 21 Avril à 20h15

« On ira »

De : De : Baroux Enya

Avec : Hélène Vincent, Pierre Lottin, David Ayala

Durée : 1h37

*Marie, 80 ans, en a ras le bol de sa maladie. Elle a un plan : partir en Suisse pour mettre fin à ses jours. Mais au moment de l'annoncer à Bruno, son fils irresponsable, et Anna sa petite-fille en crise d'ado, elle panique et invente un énorme mensonge. Prétendant un mystérieux héritage à aller chercher dans une banque suisse, elle leur propose de faire un voyage tous ensemble. Complice involontaire de cette mascarade, Rudy, un auxiliaire de vie tout juste rencontré la veille, va prendre le volant du vieux camping-car familial, et conduire cette famille dans un voyage inattendu.*

Le Lundi 12 Mai à 16h45

« Une nuit au zoo »

De : Perez Castro Rodrigo

Avec : Thierry Hancisse, Lucie Boujenah, Grégoire Leprince-Ringuet

Durée : 1h32

*Une nuit, une météorite s'écrase sur le zoo de Colepepper, libérant un virus qui transforme les animaux en mutants zombies baveux ! Gracie, une jeune louve excentrique, s'associe avec Dan, un puma bourru et redoutable, pour trouver un moyen de retourner à sa meute. Alors que tout le zoo va être contaminé, ils doivent élaborer un plan pour que les animaux redeviennent eux-mêmes.*



« On peut mettre 1 film mais pas 15... On peut mettre 2 films... mais pas 15 ! »  
Les Tuches sont de retour et c'est bien 2 films qui seront diffusés le lundi 12 mai !



Le Lundi 12 Mai à 20h15

« God save the Tuche »

De : Jean-Paul Rouve

Avec : Jean-Paul Rouve, Isabelle Nanty, Claire Nadeau

Durée : 1h33

« Les Tuche mènent à nouveau une vie paisible à Bouzolles. Mais lorsque le petit-fils de Jeff et Cathy est sélectionné pour un stage de football à Londres, c'est l'occasion rêvée pour toute la famille d'aller découvrir l'Angleterre et de rencontrer la famille royale. Entre chocs culturels et maladresses, les Tuche se retrouvent plongés au cœur de la royauté anglaise, qui n'est pas prête d'oublier leur séjour ! »

## « L'Ain en courant »

« L'Ain en courant » est une course pédestre itinérante par équipes qui se déroulera du 7 au 9 juin 2025, au cours du week-end de Pentecôte. La commune de Drom sera la commune de départ de la 2ème journée de l'épreuve, pour une étape Drom-Bolozon-Gare. Au total, 25 équipes de coureurs, 35 bénévoles et la "caravane de "L'Ain en courant", seront présents sur la commune de Drom le 8 juin prochain entre 6h45 et 7h45 pour le départ de la course. La commune mettra à disposition des places de stationnement.

Plus d'informations sur :  
[www.grandfondbressan.fr](http://www.grandfondbressan.fr)



## Tipienergy



L'offre d'investissement de Tipienergy (centrale photovoltaïque) a été prolongée et est désormais accessible aux professionnels.

Pour rappel, l'offre permet d'acheter des « Tiwatts » (80€ le tiwatt pour les riverains contre 100€) et profiter d'une production solaire locale, en circuit court, afin d'être acteur de la transition énergétique et maîtriser son budget d'énergie.

**Offre Spéciale pour les riverains**

Vous habitez à proximité de la centrale ?  
Vous êtes prioritaire et bénéficiez d'un prix préférentiel.

**80€ TTC / tiwatt**  
soit 4 cts € TTC / kWh

Plus d'informations sur :  
[www.tipienergy.edf.fr](http://www.tipienergy.edf.fr)

## Permis de construire et déclaration préalable

De nouveaux Cerfa sont à utiliser depuis le 1er janvier 2025 en matière de permis de construire ou d'aménager, mais aussi pour une déclaration préalable. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

À compter du 01/01/2025, pour le dépôt d'un dossier de Déclaration Préalable : les CERFA n°13404 (Déclaration Préalable), n°13703 (Déclaration Préalable Maison Individuelle) et n°13702 (Déclaration Préalable Lotissement) ne seront plus recevables.

**Nouveaux formulaires (disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr)) :**

**Cerfa n°16700** : Demande de modification d'une autorisation.

**Cerfa n°16701** : Demande de transfert d'une autorisation.

**Cerfa n°16702** : Déclaration préalable – Construction et travaux non soumis à permis de construire.

**Cerfa n°16703** : Déclaration préalable – Installation et aménagements non soumis à permis d'aménager.

## 🗨️ Guichet unique petite enfance



**NOUVEAU**

### GUICHET UNIQUE de la PETITE ENFANCE

**POUR QUI et POURQUOI ?**

Le guichet unique est le point d'information pour les familles cherchant un mode d'accueil.

Un(e) professionnel(le) vous accompagne dans votre choix de mode d'accueil collectif ou individuel pour les enfants âgés de 0 à 4 ans.

### QUELLES DÉMARCHES ?

Connectez-vous au site internet pour toutes vos questions sur la petite enfance : [grandbourg.fr/petiteenfance](http://grandbourg.fr/petiteenfance)

**OU**

Contactez le guichet unique Petite enfance par téléphone : **04 74 25 62 63**

- ▶ le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h30
- ▶ le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30

ou par mail : [petiteenfance@grandbourg.fr](mailto:petiteenfance@grandbourg.fr)

## 🗨️ Fermeture exceptionnelle Mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le Lundi 5 et le Mardi 6 Mai prochains.

## 🗨️ Retour du Printemps... et petits rappels !

### 1. Horaires travaux :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc..., sont règlementés par un arrêté préfectoral et ne sont autorisés que :



Jours ouvrables : de 8h00 à 12h 00 et de 14h 00 à 19h30  
Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h 00 à 19h00  
Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

## 2. Ecobuage

Sauf exception, tout brûlage de végétaux coupés est strictement interdit sur tout le département comme sur l'ensemble du territoire national.

Pour des usages prévus par le code forestier, ainsi que pour des usages ou pratiques agricoles tels que l'écobuage, les propriétaires et ayants droit qui veulent incinérer des végétaux coupés ou sur pied doivent se conformer aux dispositions suivantes :



✓ période de mars à juin et mois de septembre, l'incinération peut être pratiquée selon les modalités ci-dessous :

- dépôt contre récépissé, en mairie du lieu de l'incinération, d'une déclaration conforme
  - délai minimum de deux jours ouvrés entre le dépôt de la demande en mairie et le début des opérations,
  - validité de la déclaration limitée à 30 jours,
  - présence constante obligatoire, sur le lieu de l'incinération, du bénéficiaire qui devra respecter les consignes et effectuer le brûlage entre 9 heures et le coucher du soleil,
  - exigence d'information par téléphone, le matin même des opérations, du centre de traitement de l'alerte du service départemental d'incendie et de secours.
- ✓ période d'octobre à février : l'incinération peut être pratiquée sous l'entière responsabilité du propriétaire en respectant les règles de sécurité. Le brûlage devra être réalisé entre 9 heures et le coucher du soleil.

## 3. Taille de haie

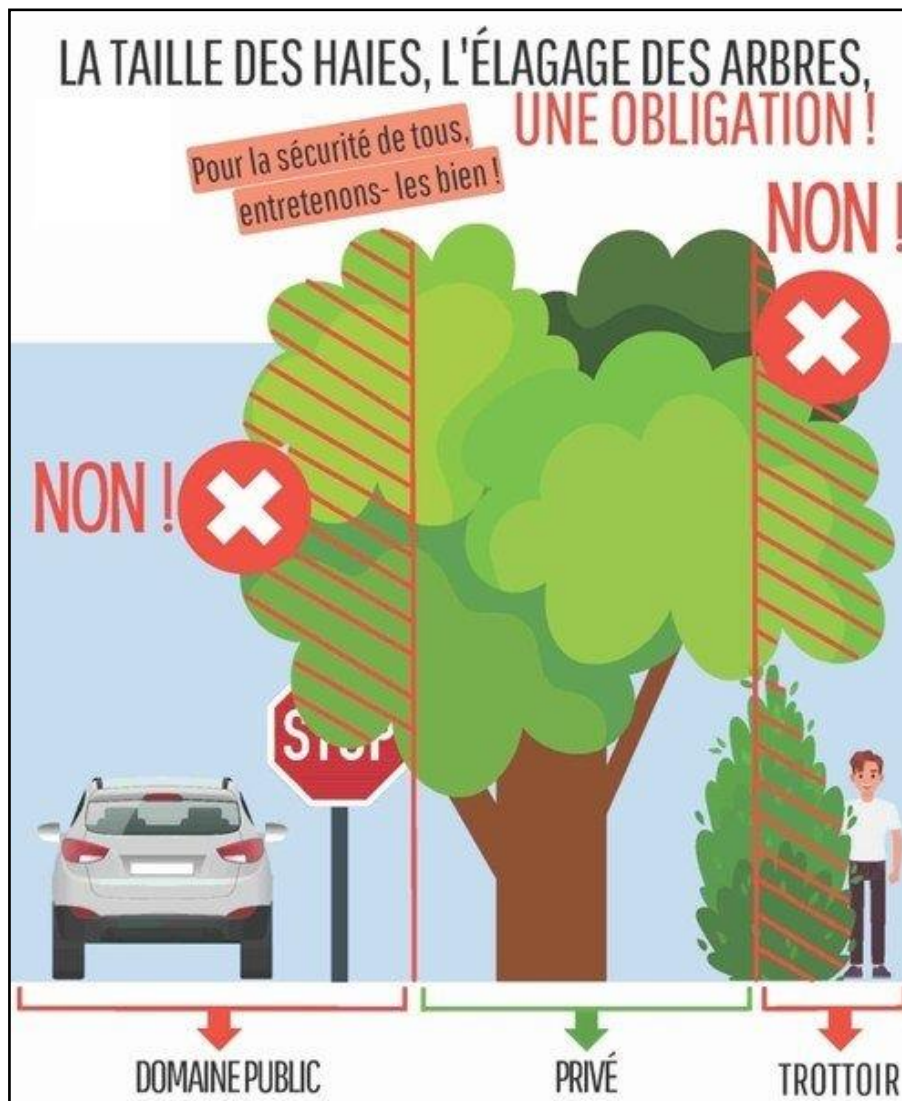
La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec

une hauteur limitée à 2 mètres, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



Bon Printemps !